ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/OANR5I.150E45584



15ème legislature

Question N° : 45584	De M. Thibault Bazin (Les Républicains - Meurthe-et-Moselle)				Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche			Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche		
Rubrique >enseignement supérieur		Tête d'analyse >Plafond de ressources bourses étudiants enseignement supérieur		Analyse > Plafond de ressources bourses étudiants enseignement supérieur.	
Question publiée au JO le : 31/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Thibault Bazin appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur. En effet, ceux-ci sont publiés chaque année par un arrêté de ce ministère, or le barème des ressources prises en compte n'a pas évolué depuis près d'une décennie. Il vient lui demander si le Gouvernement a l'intention de modifier ce barème des ressources afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie et notamment de l'inflation qui ne manquera pas d'impacter les étudiants.